

Décembre 2019 - Numéro 60



## Bulletin Municipal de Crozant



# Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou le 17

## MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

[mairie-crozant@wanadoo.fr](mailto:mairie-crozant@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

## LA POSTE

Horaires du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h

☎ 05 55 89 80 00

## BIBLIOTHÈQUE

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le :

Samedi de 10h à 12h

L'inscription est gratuite (+ de 500 livres, CD et DVD).

Pour tous renseignements contacter la Mairie au 05 55 89 80 12

## EVOLIS 23

Infos déchets et ordures ménagères ☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

## DÉCHETTERIES

- DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne

Horaires : du mardi au samedi : 9 h - 12 h

- ÉGUZON-CHANTÔME - La Canie 36270 BARAIZE

Horaires d'hiver, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'été, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 14h00 - 18h00. Samedi : de 10h00 à 13h00

**SAEP : EN CAS DE PANNE DURANT LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS, MERCI DE CONTACTER**

SARRET Grégory 06.85.61.21.65 (semaines paires)

BAUDAT Bruno 06.76.79.89.40 (semaines impaires)

BERNARD Patrice 06.03.95.71.58

Directeur de la publication et de la rédaction : Mairie de Crozant

Crédit photos : Mairie de Crozant - Laurent FALAIS - Crédit images : Sources Internet gratuites



## Le mot du Maire

Une nouvelle fois notre territoire va connaître un changement suite à la décision par jugement du Tribunal Administratif de Limoges du 12 juillet 2019 ordonnant la "*défusion*" de la communauté de communes des Monts et Vallées Ouest Creuse.

De ce fait, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous retrouverons la communauté de communes du Pays Dunois dont de nombreux maires souhaitaient le retour pour des raisons de proximité.

En attendant, notre commune poursuit les projets qui étaient prévus. Les travaux de mise en accessibilité de notre mairie viennent de se terminer et ceux de la mise aux normes de la salle polyvalente sont en cours d'instruction.

L'étude participative concernant l'aménagement du Bourg, qui avait débuté le 8 août dernier, est arrivée à son terme avec son dernier atelier "Aménager le Bourg".

Il en est principalement ressorti que notre bourg fait partie des bourgs structurants à l'échelle départementale qui génère un rayonnement touristique permettant d'irriguer une partie du territoire et constituant, au travers de son riche patrimoine historique et culturel, un des fleurons du département dégagant un fort caractère mais qu'il manque d'attractivité.

De nombreux habitants, ainsi que des personnes extérieures à notre commune portant un autre regard sur Crozant, ont fait de nombreuses suggestions sur les changements à y apporter, nous les remercions pour leur participation.

Cette étude menée par de nombreux services coordonnés par le Pôle Stratégies Territoriales du Conseil Départemental de la Creuse nous permettra d'établir un cahier des charges sur lequel s'appuiera la maîtrise d'œuvre en charge de ce projet pour la commune de Crozant.

En ce qui concerne les travaux du pont de la Creuse qui devaient débuter en novembre 2019, ils se sont vus reportés à une date ultérieure pour des raisons techniques.

Du côté de nos manifestations qui se déroulent durant la période estivale, elles connaissent toujours une forte affluence de visiteurs.

Depuis début novembre, Amitié Crozantaise propose, dans le cadre de ses activités, des "Ateliers Dansez-Soin" chaque mardi après-midi de 16 à 17 heures, salle polyvalente.

Et enfin, je voudrais terminer en vous adressant en porte-parole du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de sérénité pour l'année 2020.

**Didier LAVAUD**





# Conseils Municipaux

SÉANCE DU 11 JUILLET 2019



Secrétaire de séance : Sandrine LABERGERE

Membres : 13

Présents : 9

Votants : 10 (Jean-Louis PAQUIGNON a donné procuration à Frédéric LASNIER)

Absents : 4 (Jean-Louis PAQUIGNON, Patrice BERNARD, Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 2 avril 2019, on passe à l'ordre du jour.

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

**Devis peinture**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à Monsieur David JOACHIM d'Azéables pour la réfection de la peinture des trois portes de la mairie (secrétariat, salle du Conseil Municipal et porte de la bibliothèque), de la porte du garage de l'épicerie et des boiseries extérieures du gîte d'artistes. Le montant s'élève à 2 195.74 € HT soit 2 634.89 € TTC.

Avis favorable du CM.

- **VOIRIE**

**Devis point à temps automatique**

Monsieur le Maire présente le devis d'EVOLIS 23 de Noth pour la réfection des routes de la commune avec du point à temps. Le montant s'élève à 24 972.08 € HT soit 29 966.50 € TTC.

Avis favorable du CM.

- **DROIT DE PREFERENCE**

**Parcelle E 1172**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Thierry DELILLE, notaire à Dun le Palestel, relatif à un droit de préférence concernant la parcelle E 1172 (taillis) pour 37 a 34 ca située au Tridon pour un montant de 600 €. Le CM décide de renoncer au droit de préférence.

- **VALLÉE DES PEINTRES**

**Charte de coopération**

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle charte de coopération doit être signée entre les nouvelles régions (Nouvelle Aquitaine et Centre-Val de Loire) et les départements de la Creuse et de l'Indre afin de promouvoir la Vallée des Peintres.

Le CM décide d'adhérer à la charte de coopération Vallée des Peintres sachant que Crozant est au cœur de cette vallée.

- **DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

**Renouvellement de la prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement à la résidence Courtille de Guéret**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer sachant que le demandeur possède suffisamment de fonds pour payer ces frais.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2018**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2018 sur l'assainissement collectif du bourg. Celui-ci retrace le nombre d'abonnés, les consommations, les différents tarifs, les recettes, les financements des investissements... soit un résumé global de la gestion de l'assainissement du bourg. Avis favorable.

- **ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

**Appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris**

Le CM ne souhaite pas verser de subvention.

### **Informations diverses**

- Courriers d'habitants de la Baronnière au sujet de la voirie ⇒ des réponses seront faites
- Mail de la mairie de Dun le Palestel relatif à l'audience du Tribunal Administratif suite au recours de la fusion des communautés de communes
- Aménagement du bourg : distribution de questionnaires pour les habitants et les visiteurs
- Arrêté n°23-2019-07-03-002 du 3 juillet 2019 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et les autres feux de plein air dans le département de la Creuse ⇒ consultable en mairie
- EVOLIS 23 : vente de bacs 4 roues
- Arrêté n°23-2019-07-10-003 du 10 juillet 2019 portant l'ensemble du département de la Creuse en zone de crise et établissant des mesures provisoires de préservation des débits et de la qualité de l'eau des cours d'eau du département de la Creuse ⇒ affiché en mairie et sera affiché dans tous les villages



*Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :*

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

#### **Décision n°1 du 18.05.2019**

*EURL Martinet d'Azéables : démolissage, nettoyage et vérification de la toiture des sanitaires du camping avec changement de tuiles si nécessaire pour un montant HT de 2 546.00 € soit 3 055.20 € TTC.*

### **SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2019**



Secrétaire de séance : Franck PERIOT

Membres : 13

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 2 (Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Vente d'un délaissé de chemin à l'indivision Delescure au Pont Charraud : l'étude Delille a reçu le document d'arpentage du géomètre mais demande une délibération indiquant les parcelles concernées
- Indemnité de conseil allouée au comptable
- Subvention au CIVAM

Avis favorable du Conseil Municipal.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Recomposition des conseils communautaires suite à la décision du Tribunal Administratif de Limoges portant annulation de l'arrêté de fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg**

Le CM doit se prononcer en faveur de l'accord local (31 sièges) ou en faveur des règles de droit commun (27 sièges) à compter du 01.01.2020 et à compter des élections municipales de 2020.

### **A compter du 01.01.2020**

Le CM décide de se prononcer en faveur de l'accord local (31 sièges).

### **A compter des élections municipales de 2020**

Le CM décide de se prononcer en faveur de l'accord local (31 sièges).

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **Opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes du Pays Dunois au 01.01.2020**

Le CM décide de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes du Pays Dunois au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve du contenu de la loi promulguée, dont le projet sera examiné au Parlement à l'automne.

- **URBANISME**

#### **Instructions des dossiers suite à l'annulation de l'arrêté de fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg**

Monsieur le Maire explique que suite à l'annulation de cet arrêté de fusion, la communauté de communes du Pays Dunois (7 152 habitants) retrouve sa personnalité morale au 01.01.2020.

Il fait référence à l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme qui permettrait de retourner vers des instructions faites gratuitement par les services de l'Etat.

Il précise qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

Le CM décide donc de retourner vers les services de l'Etat pour les instructions d'urbanisme.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète par courrier, et si avis favorable, ensuite de dénoncer la convention avec le CIM de la Souterraine sachant qu'un préavis de 6 mois est à respecter.

- **ACHAT D'UN TRACTEUR**

#### **Devis**

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés aux établissements suivants (MICARD de Guéret, DUBRANLE d'Azéables, PATRAUD de Saint Plantaire, LAVILLE de la Souterraine, RICARD de la Souterraine et MARIDAT de Colondannes) pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et reprise des deux anciens (Deutz et Renault).

Il précise qu'un cahier des charges avait été fourni et que les critères de sélection étaient les suivants : valeur technique, prix, conditions de garantie et délai de livraison.

L'entreprise PATRAUD n'a pas répondu. Toutes les autres ont fait une offre. Ces plis ont été ouverts par des membres du CM désignés et réunis spécialement en commission.

Après avoir fait un descriptif de chaque engin, des précisions surtout techniques ont été apportées.

Le CM décide de retenir l'offre des établissements DUBRANLE d'Azéables soit un tracteur VALTRA Type N 104 HITECH 5 pour un montant de 74 000.00 € HT (88 800 € TTC). Les reprises se feront à hauteur de 4 200 € pour le Deutz et 800 € pour le Renault (EXO).

- **DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

#### **Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement à l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) de la Souterraine**

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

- **ECOLE DE FRESSELINES**

#### **Demande d'une aide financière pour des sorties scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du directeur de l'école qui sollicite une aide financière de 25 € par enfant (2 enfants de Crozant) soit une subvention totale de 50 € pour financer différentes sorties. Avis favorable du CM.

- **US ARGENTON GYMNASTIQUE**

#### **Demande d'une participation financière**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'US Argenton Gymnastique qui accueille des jeunes des communes voisines dont Crozant et qui sollicite une aide financière afin d'acheter du matériel.

Avis défavorable du CM.

- **AMAC 23**

**Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse**

Monsieur le Maire revient sur la motion envoyée par l'AMAC de la Creuse, motion reçue par chaque conseiller municipal, qui précise les changements à compter de la rentrée 2019 (application d'un tarif unique de 195 € pour des dérogations octroyées) et également les modifications pour les années à venir notamment le fait qu'il faille habiter à 3 kilomètres de l'école pour avoir droit de prendre le car.

Motion votée à l'unanimité par le CM.

- **VENTE D'UN DELAISSE DE CHEMIN AU PONT CHARRAUD**

**Désignation des parcelles vendues à l'indivision Delescure**

Monsieur le Maire explique que suite aux délibérations n°2018-06-19-13 et n°2018-12-05-03, l'étude de Me Delille demande de prendre une délibération supplémentaire lui désignant les parcelles vendues à l'indivision Delescure et ce malgré le document d'arpentage reçu du géomètre.

Il précise donc qu'une partie du chemin communal vendu devient la parcelle D 1269 (03 a 26 ca) et qu'une autre partie du chemin communal devient la parcelle D 1270 (19 ca).

Validation du CM.

- **INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE**

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable pour l'année 2019 qui s'élève à un montant net de 374.55 €. Avis favorable du CM.

- **CIVAM DE DUN LE PALESTEL**

**Demande de subvention**

Présentation de la demande de subvention du CIVAM de Dun le Palestel. Le CM décide d'accorder une subvention de 50 € pour 2019.

### **Informations diverses**

- Courrier de la Région Nouvelle-Aquitaine : aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B et aide aux brevets (BAFA et BNSSA)
- Courriers de remerciements de la Ligue contre le cancer, des Amis du Château, des Restaurants du Cœur, de France Adot 23, du club Amitié Crozantaise et du Secours Catholique pour les subventions versées
- Courriel de remerciements de Cédric Lépinat et de sa famille pour les entrées sur les sites culturels du Pays Dunois après des dons de tableaux à la commune
- Lettre de la Présidente d'ERICA



*Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :*

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

**Décision n°2 du 20.09.2019**

*DEKRA d'Isle (87) : Travaux salle polyvalente - Contrat de Contrôle Technique pour un montant HT de 2 530.00 € soit 3 036.00 € TTC.*

**Décision n°3 du 25.09.2019**

*DIJON BTP de Saint Agnant de Versillat : Avenant n°2*

*Moins-value de 760.00 € HT (912.00 € TTC) relative à la fourniture et plantation de végétaux type résineux nains avec terre adaptée et plus-value de 438.00 € HT (525.60 € TTC) concernant la fourniture et la mise en place de réhausses sur niches à comptage d'eau.*

**Décision n°4 du 26.09.2019**

*SARL JEAUMOT Denis d'Aigurande : Avenant n°1*

*Plus-value de 675.06 € HT (810.07 € TTC) concernant un complément d'installation à la bibliothèque (pose d'un va-et-vient et installation de 3 pavés LED).*

**SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2019**



Secrétaire de séance : Jean-Louis PAQUIGNON

Membres : 13

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 3 (Franck PERIOT, Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Modalités de mise en œuvre de la défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 31 décembre 2019

Avis favorable du Conseil Municipal.

• **SALLE POLYVALENTE - Travaux et mise aux normes accessibilité**

**Présentation des nouveaux plans et de la nouvelle estimation du projet**

**Plan de financement pour la DETR 2020**

Monsieur le Maire présente les plans définitifs réalisés par Madame GRIMAUD, architecte et relatifs aux travaux et à la mise aux normes de la salle polyvalente.

Il précise qu'il avait demandé à la Préfecture un report de ce dossier en 2020 avec traitement prioritaire car le projet n'était pas assez avancé pour des raisons techniques et les devis n'auraient pas pu être fournis dans les temps.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération qui est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	131 566.00 €	DETR 40 %	58 738.58 €
Honoraires architecte	11 380.46 €		
Honoraires bureau de contrôle	2 500,00 €		
Frais de publicité	900.00 €	Commune 60 %	88 107.88 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	500.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>146 846.46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 846.46 €</b>

Il explique que les frais d'architecte s'élèvent à 8.65% du montant HT de l'opération soit 11 380.46 € HT. Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40 %, la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame GRIMAUD, architecte, pour un montant de 11 380.46 € HT, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2020 .

• **VOIRIE - Réfection des routes**

**Présentation des travaux et de l'estimation du projet**

**Plan de financement pour la DETR 2020**

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser soit :

- Carrefour de l'Age Quatre Maux au carrefour de la route de la Chapelle Ste Foy
- Carrefour de Villeneuve au carrefour de l'Age Quatre Maux + dans le village

- Route de Gonillon
- Carrefour avec la RD 913 (L'Age Vieille) en remontant vers le château d'eau de Villeneuve

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	98 153.06 €	DETR 35 %	34 843.58 €
Frais de publicité	900.00 €	Commune 65 %	64 709.48 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	500.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>99 553.06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 553.06 €</b>

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 35 %.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 35 %, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2020.

- **BUDGET COMMUNE : décision modificative n°1**

**Acquisition d'un nouveau logiciel**

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau logiciel pour le recensement militaire a été acquis pour le secrétariat de mairie afin d'envoyer les documents de façon dématérialisée.

Il présente la facture du prestataire informatique qui s'élève à 330.00 € HT soit 396.00 € TTC.

Il précise que cette dépense n'avait pas été prévue au budget et qu'il y a lieu de faire une décision modificative, soit un virement de crédits en investissement en enlevant 500.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en les ajoutant au compte 2051 - Concessions et droits similaires.

Avis favorable du CM pour la DM n°1.

- **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2020. Actuellement de 307.53 €, il sera de 312.24 € soit une augmentation de 1.53 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

- **Tarifs communaux 2020**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels. Le Conseil Municipal décide de ne pas les changer. Les tarifs 2020 sont les suivants :

**CAMPING**

Campeur	3.00 €
Enfant (- de 7 ans)	1.50 €
Tente ou caravane	2.50 €
Véhicule	2.00 €
Camping-car	4.00 €
Branchement électrique	3.50 €
Garage mort	2,00 €
Animaux domestiques	Gratuit
Glace	0,50 €
Douche (visiteur)	2.00 €
Garage mort pour les mobil-homes	170.00 € (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)
Pèlerin	12.00 €

## SALLE POLYVALENTE

Caution 200 €

### Pour les associations hors commune

➤ Réunion 60 €  
➤ Repas 120 €  
➤ Randonneurs 50 €

### Pour les particuliers

◆ Habitant la commune ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

➤ Vin d'honneur 60 €  
➤ Repas 120 €

### ◆ Hors commune

➤ Vin d'honneur 100 €  
➤ Repas 200 €

### Exposition

➤ 1 Semaine avec deux week-ends 200 €

Pour les locations comprises entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars, il sera demandé **40.00 €** pour le chauffage. Cette somme sera additionnée au montant de la location.

## CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions perpétuelles (8,50 € le m<sup>2</sup>)

4 m<sup>2</sup> 34,00 €

9 m<sup>2</sup> 76,50 €

## GITE D'ARTISTES

	Basse & moyenne saisons	Haute & très haute saisons
Location Commune (85%) Prix d'achat	276.25 €	318.75 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)	48.75 €	56.25 €
-----		
Montant total location	<b>325.00 €</b>	<b>375.00 €</b>

### Week-ends

2 nuits : 110 €

3 nuits : 130 €

4 nuits : 180 €

### • **Modalités de mise en œuvre de la défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 31 décembre 2019**

Monsieur le Maire présente la délibération (DEL-191104-01) du conseil communautaire en date du 04.11.2019 qui relate les modalités de mise en œuvre de la défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 31 décembre 2019.

Il explique les différents points :

- répartition des résultats, de l'actif et du passif, des emprunts
- état du personnel
- convention d'entente intercommunautaire
- EPIC Monts et Vallées Ouest Creuse

Concernant l'EPIC, Monsieur le Maire propose d'ajouter dans le paragraphe IV : « Soit une continuité en Office de Tourisme intercommunautaire sur une période de 6 mois maximum puis dissolution effective au

1<sup>er</sup> juillet 2020, sous réserve que la communauté de communes du Pays Dunois gère à nouveau en régie directe les quatre sites touristiques de son territoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ».

Adoption de ces propositions et de cette précision par le CM.

### Informations diverses

- Remerciements de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse pour la subvention versée.

## SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD

Membres : 13

Présents : 8

Votants : 10 (Frédéric LASNIER a donné procuration à Daniel DARD et Bertrand MICARD a donné procuration à Danielle PRUDHOMME)

Absents : 5 (Ghislaine CHEZEAU, Frédéric LASNIER, Sandrine LABERGERE, Bertrand MICARD et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 8 novembre 2019, on passe à l'ordre du jour.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2020**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2020, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	247 443.99 € : 4 = 61 861.00 €
<u>23. Immobilisations en cours</u>	604 369.00 € : 4 = 151 092.25 €

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2020**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2020, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	10 000.00 € : 4 = 2 500.00 €
<u>23. Immobilisations en cours</u>	71 327.88 € : 4 = 17 831.97 €

- **URBANISME : Centre d'Instruction Mutualisé**

#### Avenant n°2

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la convention entre la commune de la Souterraine et la commune de Crozant concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il précise que le coût global est estimé à 88 265.30 € pour 2019.

La méthode de répartition de ce coût est basée sur une base fixe commune (1<sup>ère</sup> part), sur la population (2<sup>ème</sup> part) et sur le nombre de dossiers traités (3<sup>ème</sup> part).

Cette année, la part fixe s'élève à 750 € par commune, la part forfaitaire annuelle de base déterminée en début d'année et calculée sur la population INSEE de la commune (base INSEE 2015) à 977.5296 € et les tarifs pour les dossiers traités sont les suivants :

- Certificat d'urbanisme opérationnel : 85 €
- Déclaration préalable : 70 €
- Permis de construire : 130 €
- Permis d'aménager : 250 €
- Permis de démolir : 50 €

Avis favorable du CM pour la signature de cet avenant.

## **Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la réception de cet avenant, il y a lieu de faire une décision modificative car les crédits disponibles ne sont pas suffisants pour payer la prochaine facture sachant qu'en plus il y aura un ajustement en début d'année en fonction des dossiers déposés d'ici là.

Il convient donc de faire, en investissement, un virement de crédits en enlevant 2 000.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en ajoutant 2 000.00 € au compte 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.

Avis favorable du CM pour la DM n°2.

- **Acquisition d'un camion : devis**

Monsieur le Maire présente la proposition commerciale du groupe Parot VI de La Feuillade (Dordogne) pour un camion IVECO Daily CCb 35C16 de 8CV, diesel, de 2017 avec 72 107 km au compteur pour un montant de 24 900.00 € HT soit 29 880.00 € TTC.

Il précise que les frais de carte grise s'élèvent à 368.76 € et que le trifiash n'est pas compris.

La garantie est de 6 mois pièces et main d'œuvre. Pour le camion Renault B110, que la commune possède actuellement, la reprise sera de 600 €. Avis favorable pour cette nouvelle acquisition.

- **Gîte d'artistes : devis**

Monsieur le Maire informe le CM que les moquettes des chambres du gîte d'artistes sont vétustes et tâchées et qu'il serait préférable de les changer. Il précise qu'un devis a été demandé à la SAS Le Parqueteur de Crozant pour la pose d'un parquet stratifié. Il présente ensuite le devis qui s'élève à 1 678.86 € HT soit 2 014.63 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

- **ONF : assiette des coupes 2020 pour les forêts relevant du régime forestier**

Monsieur le Maire présente au CM le programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Il explique que les modes de vente à l'ONF ont évolué depuis le 01.01.2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offres prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

L'assiette des coupes 2020 sera composée de la façon suivante :

Section du Puy Baron ⇒ éclaircie n°1

Section de Maisons ⇒ éclaircie n°2

Accord du CM.

## **Informations diverses**

Lettre de remerciements de la section randonnée du Club Sportif Eguzonnais pour le prêt de la salle polyvalente lors de la randonnée de la châtaigne du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Lettre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise en œuvre de la solidarité urbain/rural, l'accompagnement des projets pour l'assainissement des territoires classés en zone de revitalisation rurale.



*Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :*

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

### **Décision n°5 du 08.11.2019**

SAS Naudon-Mathé de la Souterraine : Avenant n°1

Moins-value de 1 842.10 € HT (2 210.52 € TTC) relative à des stores intérieurs, à un volet battant et à une trappe de visite et plus-value de 743.50 € HT (892.20 € TTC) concernant la fourniture et la pose d'une grille de défense, d'un bloc porte huisserie bois porte 1 vantail et découpe et repose du soubassement salle du conseil soit une moins-value totale de 1 098.60 € HT (1 318.32 € TTC).



## ÉTAT CIVIL

### Mariage

LARREGAIN Jordan et LEBLANC Emilie                      L'Age Quatre Maux                      03 août 2019

### Décès

LABOUREIX Pierre                      Crozant                      23 juillet 2019  
DROUARD Christine épouse BOUGON                      Les Places                      02 octobre 2019  
LACÔTE Germaine veuve GAILLARDIN                      Le Puy Baron                      20 octobre 2019  
LACÔTE Camille                      L'Age Quatre Maux                      25 novembre 2019

### Erratum au dernier bulletin n° 59

JOUBERT Maxime                      Limoges (87)                      30 septembre 2018



## RÉSULTATS RÉGIES 2019



### Gîte d'Artistes      réf : 23G985

Le gîte d'artistes a été loué 23 semaines, 3 week-ends de 2 nuits, 7 week-ends de 3 nuits et 4 week-ends de 4 nuits pour une recette brute de 8 299.37 €.

Le gîte est ouvert toute l'année. La fréquentation des longs séjours l'emporte sur celle des week-ends avec une fidélisation de la clientèle.

Progression par rapport aux années antérieures : 2015 = 3 654.89 € - 2016 = 5 624.21 € - 2017 = 6 949.76 € - 2018 = 8 264.13 €.



### Camping "la Font Bonne"

La recette brute est de 15 189.00 €. Une hausse significative de fréquentation, soit + 10.47 %.

Les mois de juillet et août restent les plus fréquentés ainsi que les week-ends prolongés.

Le camping est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.





## La Médiévale

C'est par une matinée radieuse que la grande parade a lancé la 23<sup>ème</sup> Médiévale le 8 août dernier.



Les Amis du Château Médiéval de Crozant ont une fois de plus réussi leur pari, accueillant public et artisans dans une ambiance festive et conviviale.

Rendez-vous le 6 août 2020 pour la 24<sup>ème</sup> édition.



## CROZANT MOTO-CLUB

Pour le Trophée du Limousin du 25 août, pas moins de 250 pilotes interrégionaux se sont affrontés sous une chaleur caniculaire encouragés par près de 800 spectateurs.



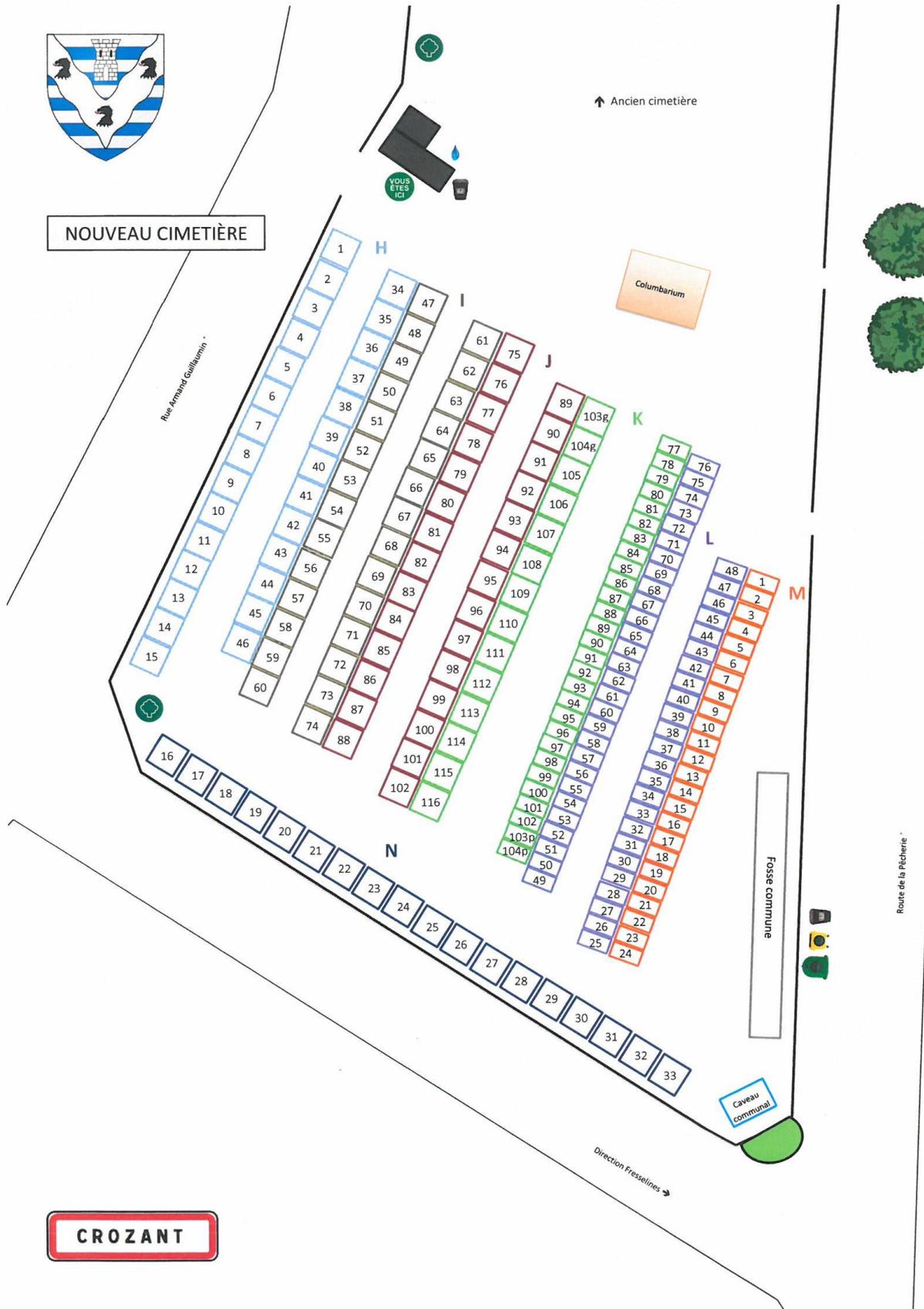
Merci à tous les bénévoles qui nous aident chaque année et à ma solide équipe qui ne baisse jamais les bras malgré les conditions climatiques et les tracas de dernière minute.

*Kevin BASGROT*



# " NOUVEAU " CIMETIÈRE

Le plan du " nouveau " cimetière a été établi et affiché à l'entrée du cimetière sous l'avent, afin que chacun puisse en prendre connaissance et renseigner la mairie sur les défunts qui reposent dans les caveaux : **noms, prénoms, dates, ...**



# CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS

ŒUVRER CONTRE L'ABANDON ET LA MISÈRE FÉLINE



## *Des chats, des chats et des chats*

Le chat est le premier animal de compagnie des Français. Si les chats bien suivis par un vétérinaire sont majoritairement stérilisés, il est indéniable qu'une part encore trop importante ne l'est pas. Lorsque l'on sait qu'un couple de chats peut avoir jusqu'à **20 000 descendants** en 4 ans, on comprend facilement l'intérêt de contrôler cette prolifération féline, source de **misère**, d'**abandons** et de **souffrance** auxquels seule la stérilisation peut mettre fin. Ces chats, apeurés, peuvent parfois attaquer des passants et faire très mal, voire véhiculer des maladies. Même une fois récupérés par nos refuges, certains se montrent très sauvages, non habitués à la présence humaine.

## *Un chat n'est-il pas plus heureux en liberté ?*

Beaucoup imaginent que le chat est autonome et vit très bien dehors. Pourtant, la vie du chat libre est bien souvent une vie de misère. Livrés à eux-mêmes, les chats sont victimes de la faim, des maladies, des accidents voire subissent des actes de maltraitance. Ils sont chassés et risquent l'euthanasie en fourrière.

La SPA témoigne d'un très grand nombre de chats recueillis sur le territoire et ce nombre ne fait qu'augmenter.

La stérilisation des chats est un **enjeu** de protection animale majeur. Aujourd'hui en France, sur les **13 millions** de chats estimés, seuls **5.8 millions** sont enregistrés dans l'I-CAD malgré l'identification obligatoire. Plus de la moitié n'est pas identifiée. Cela traduit le nombre de naissances non contrôlées et donc de fort risques d'abandon qui en découlent.

Depuis maintenant plusieurs années, la population féline augmente plus rapidement que le nombre de stérilisations en France. **Changeons cette tendance**, l'objectif de notre démarche est de diminuer par deux le nombre de chats et chatons recueillis issus d'une naissance non contrôlée et de réduire ainsi la misère animale.



## PROTÉGEZ VOTRE CHAT, STÉRILISEZ-LE ! LA SPA ALERTE SUR L'IMPORTANCE DE LA STÉRILISATION DES CHATS

Avec 13 millions de chats en France, le chat est le premier animal de compagnie des Français. Lorsque l'on sait qu'un couple de chats peut avoir jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans, on comprend facilement l'intérêt de contrôler cette prolifération féline, source de misère, d'abandons et de souffrance auxquels seule la stérilisation peut mettre fin. Pour sensibiliser le grand public à l'importance de la stérilisation, la SPA lance aujourd'hui une campagne nationale et interpelle grâce à un mini site interactif et pédagogique ainsi qu'avec un film de sensibilisation.

### LA STÉRILISATION POUR LUTTER CONTRE LA MISÈRE ANIMALE

La stérilisation n'est pas toujours un réflexe pour les particuliers car beaucoup ne comprennent pas son intérêt et la voient comme une mutilation, alors qu'elle permet de gérer des naissances non planifiées, éviter les abandons et prévenir certaines pathologies comme le cancer, la protection contre les maladies infectieuses ou encore la diminution des fugues pendant les chaleurs.

### LA STÉRILISATION, VICTIME D'IDÉES-REÇUES

Les propriétaires de chats sont souvent victimes de toutes les idées reçues comme l'importance pour une chatte d'avoir au moins une portée afin de combler un besoin physiologique ou comme « un chat castré est frustré et sa croissance est freinée » ... Ce manque de connaissance amène les particuliers à ne pas stériliser et être dépassés par les contraintes liées aux portées, mais aussi aux problèmes sanitaires ou comportementaux du mâle ou de la femelle que la non stérilisation peut engendrer.

### DES FREINS DIVERS

Selon un questionnaire\* réalisé en collaboration avec Wamiz.com pour la SPA, 28 % des particuliers stérilisent leur chatte pour éviter qu'elle ne se reproduise, et 26 % stérilisent leur mâle pour éviter les inconvénients et les comportements gênants (marquages urinaires, miaulements, griffades, etc.)

La raison principale de la non stérilisation étant une question financière pour près de 69 % des personnes interrogées, la SPA rappelle que le coût de la stérilisation d'un animal est un investissement unique pour assurer le bien-être de son animal tout au long de sa vie. Comparés aux frais vétérinaires générés par la non stérilisation, les bénéfices de cette intervention bénigne sont en réalité bien plus nombreux.

### L'ACTION DE LA SPA

La SPA s'implique depuis de nombreuses années pour promouvoir la stérilisation. Une politique cohérente et efficace doit intégrer les chats de particuliers aux campagnes concernant les chats libres car la reproduction incontrôlée des uns alimente les populations de chats libres et les abandons en refuges.

La stérilisation est une priorité de protection animale pour toutes les associations et la SPA a mis en place un dispositif adapté aux chats de particuliers ainsi qu'aux chats libres. En 2017, l'association a permis de stériliser 3 412 chats grâce à ses refuges. Au-delà de ses actions menées sur le terrain, la SPA veut aller plus loin et lance aujourd'hui une campagne nationale de sensibilisation sur la stérilisation des chats « Protégez votre chat, stérilisez-le ».

### UNE CAMPAGNE FORTE GRÂCE À UN FILM DE SENSIBILISATION ET UN MINI-SITE PÉDAGOGIQUES

Découvrez dès à présent la campagne de la SPA grâce à :

- un mini-site interactif : <http://www.protegerleschats-la-spa.com> pour tout savoir sur la stérilisation à travers différentes interviews vidéo d'experts.
- un film de sensibilisation ludique : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=3&v=zSVO-lmxywI](https://www.youtube.com/watch?time_continue=3&v=zSVO-lmxywI)

*« Pour vivre en harmonie avec nos animaux, la stérilisation est essentielle. Une reproduction non contrôlée est à l'origine des abandons dans nos refuges et de l'état de santé dégradé de ces animaux. Notre objectif est donc de faire de la stérilisation un acte responsable qui participe au bien-être des chats », explique Natacha Harry, présidente bénévole de la SPA.*





## COLLECTES DES DECHETS MENAGERS 2020

**Tournée n°118016 - 218005** : L'Age Vieille, Les Auges, La Baronnière, Bochetet, Bois de Bochelet, Le Bosquin, Bourg de Crozant, Brande de la Malignière, La Bretonnière, Les Brousses, Les Cailloux, Changotin, La Chaudronnière, La Chebreau, Les Coulerons, Le Coureau, La Folie, Grancher, Les Granges, La Journalière, La Maltière, La Minauderie, Le Mont Sarrazin, Le Moulin de Josnon, Le Pescher, Pillemongin, Pont Charraud, Le Pré Carré, Le Puy Baron, La Querlière, Les Rabines, Vitrat

- Collecte des Ordures Ménagères : mardi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : jeudi des semaines paires

**Tournée n°118015 - 218005** : Arboretum de La Sédelle, La Chartrie, Les Léchères, Maisons, La Malignière, Villejoint

- Collecte des Ordures Ménagères : jeudi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : jeudi des semaines paires

**Tournée n°118011 - 218005** L'Age Quatre Maux, Champotray, La Chapelle Sainte Foy, Les Coublins, Les Ecures, Gonillon, La Grange du Bois, Les Inchas, Les Jongettes, Josnon, Les Places, La Villeneuve

- Collecte des Ordures Ménagères : jeudi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : jeudi des semaines paires

**Tournée n°117006 - 218035** : La Brousse, Le Génétin, Le Moulin Neuf ;

- Collecte des Ordures Ménagères : lundi des semaines impaires
- Collecte des Déchets Recyclables : mercredi des semaines paires

**Des calendriers ÉVOLIS 23 sont à votre disposition à la Mairie**



## AIDES AUX JEUNES

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :

### **Aide à la présentation de l'examen du permis de conduire B :**

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'insertion entré en vigueur le 8 juillet dernier.

**Aides aux brevets : BAFA** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **BAFD** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



## Trésorerie de DUN-LE-PALESTEL

### Vos interlocuteurs en matière fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Pour toute question relative à l'impôt (dont les délais de paiement, etc...) votre interlocuteur devient le Service des Impôts des Particuliers de Guéret.

Pour contacter le Service des Impôts des Particuliers de Guéret, plusieurs solutions :

- <https://www.impots.gouv.fr/>, depuis votre espace particulier, adressez-lui un message «e-contact» ou prenez rendez-vous sans vous déplacer
- par téléphone au **05 55 51 63 00**
- par mail : [sip.gueret@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:sip.gueret@dgifp.finances.gouv.fr)
- par courrier : SIP de Guéret – Centre des finances publiques – 3 avenue de Laure 23002 GUERET CEDEX

### La DGFIP reste présente sur Dun-le-Palestel :

- la trésorerie reste compétente pour les questions relatives au paiement de la cantine et autres prestations fournies par les communes

- la DGFIP est l'un des partenaires de la Maison France Services qui va se mettre en place à Dun-le-Palestel début 2020 : vous pourrez y obtenir des informations sur vos démarches fiscales. Le traitement des démarches courantes pourra également y être assuré. Pour les questions les plus complexes, vous pourrez obtenir un rendez-vous.



## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La mise en accessibilité du " complexe " : Mairie – Salle du Conseil – Bibliothèque est désormais opérationnelle.



Avant



Après

Prochaine étape, la salle polyvalente dont les travaux d'isolation des combles et la couverture ont déjà été réalisés.



# AGENDA 2020

Dimanche 12 Janvier	Loto	Comité des Fêtes
Samedi 25 Janvier	Vœux du Maire	Commune
Dimanche 01 Mars	Repas	Amitié Crozantaise
Dimanche 08 Mars	Loto	Amitié Crozantaise
Dimanche 15 Mars	Élections municipales	Commune
Jeudi 19 Mars	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Dimanche 22 Mars	Élections municipales	Commune
Samedi 04 Avril	Repas des Aînés	Commune
Samedi 18 Avril	Repas	Amitié Crozantaise
Vendredi 08 Mai	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Samedi 9 / Dimanche 10 Mai	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Samedi 16 Mai	Repas	Amitié Crozantaise
Dimanche 31 Mai	Brocante	Comité des Fêtes
Dimanche 20 Juin	Repas	Amitié Crozantaise
Lundi 13 Juillet	Entrecôte / Feu d'artifice / Bal	Comité des Fêtes
Samedi 25 Juillet	Concert sur l'herbe	Jardins de la Sédelle
Jeudi 06 Août	Médiévale	Les Amis du Château
Dimanche 30 Août	Moto-Cross	Crozant Moto Club
Samedi 12 Septembre	Goûter	Amitié Crozantaise
Samedi 19 Septembre	Exposition	ASCTC
Samedi 17 Octobre	Repas	Amitié Crozantaise
Samedi 17 / Dimanche 18 Octobre	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Mercredi 11 Novembre	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Dimanche 15 Novembre	Loto	Amitié Crozantaise
Dimanche 06 Décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise

